



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R76-2025-468

PUBLIÉ LE 30 OCTOBRE 2025

Sommaire

RECTORAT / Division de l'expertise et du conseil juridiques et financiers

R76-2025-10-29-00002 - Arrêté de composition du CA du CROUS

Montpellier Occitanie (4 pages)

Page 3

RECTORAT

R76-2025-10-29-00002

Arrêté de composition du CA du CROUS
Montpellier Occitanie



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté modifiant la composition du conseil d'administration du CROUS de Montpellier-Occitanie

La rectrice de la région académique Occitanie,
Chancelière des universités

- Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'article R 822-18 ;
- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 822-1, R. 822-10, R. 822-18 ;
- Vu l'arrêté rectoral du 9 février 2024 portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des étudiants au Conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Montpellier ;
- Vu l'arrêté rectoral du 25 avril 2024 et les arrêtés modificatifs des 26 novembre 2024 et 7 février 2025 fixant la composition du conseil d'administration du CROUS Montpellier-Occitanie ;
- Considérant les désignations réalisées par Monsieur le préfet de région sur proposition de Madame la rectrice de région académique ;
- Considérant les désignations réalisées sur proposition de l'Association des maires de France et les réponses des collectivités territoriales ;
- Considérant les propositions de désignation adressées par les nouveaux élus étudiants siégeant au conseil d'administration du CROUS de Montpellier-Occitanie ;
- Considérant la désignation du 8 octobre 2024 de M. Arnaud GERARDI en qualité de représentant de l'État suppléant en remplacement de Mme Ingrid TARQUIN ;
- Considérant les démissions de Mmes Laura REGIS-CONSTANT, Joséphine ARNAULT, Nina BENEZET, Romane MAGNON et MM. Antoine RAUCH et Jules FANTI en qualité de représentants élus des étudiants de la liste « Super Chatons Ultra Mignons », Mmes Manon XICLUNA, Noémie GRENAUT, Shayma NEJJARI, Anesh PERRISSIN-FABERT, Lucie GRAUMIER-LELIÈVRE et MM. Nathan MENTION, Jacques PHAM BA NIEN et Gildas BOSSY en qualité de représentants élus des étudiants de la liste « Solidaires Étudiant-e-s Syndicat de luttes : Repas, Logements et Salaire étudiant ! », et M. Jassim CHAHIR en qualité de représentant élu des étudiants de la liste « CROUS'Ensemble, les assos étudiantes » ;
- Considérant la désignation du 5 juin 2025 de Mme Bénédicte POPIN en qualité de représentante de l'État titulaire en remplacement de Mme Isabelle RIGAUD ;
- Considérant la désignation du 7 octobre 2025 de M. Luc VIALON en qualité de représentant de l'État titulaire en remplacement de M. Pascal ETIENNE ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : L'arrêté rectoral du 7 février 2025 susvisé est modifié comme suit :

Sont nommés membres du Conseil d'administration (CA) du CROUS de Montpellier-Occitanie :

Au titre du (a) de l'article R. 822-10 du code de l'éducation, sont désignés, en qualité de représentants de l'État :

Membres titulaires

Gérard VILAREM
Directeur adjoint à la Direction de région académique à la recherche et à l'innovation (DRARI)

Philippe PAILLET
Secrétaire général de région académique adjoint (Rectorat)

Bénédicte POPIN
Cheffe du département Habitat Logement (DREAL)

Luc VIALON
Conseiller départemental Politique immobilière de l'État – Hérault (DDFIP)

Céline MONIER
Adjointe au chef du service régional formation et développement à la Direction de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Catherine DUMON
Conseillère arts plastiques (DRAC)

Membres suppléants

Stéphanie CANOVAS
Déléguée départementale de la Direction départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDDFE)

Michael DECOOL
Délégué de région académique pour l'information et l'orientation (DRAIO)

Arnaud GERARDI
Chargée de mission Politiques sociales du logement (DREAL)

Alexandra ARABIA
Chargée de mission Éducation, jeunesse, sport et politique de la ville au Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)

Claire DERAM
Responsable de l'unité Politique publique (DRAAF)

Bernard SALANIÉ
Chef de projet sur la généralisation de l'action culturelle et territoriale (DRAC)

Au titre du (b) de l'article R. 822-10 du code de l'éducation, en qualité de représentants élus des étudiants :

Membres titulaires

- « Super Chatons Ultra Mignons » :

Lorris CHABERT
Nolwenn SORIGUE
Théo HAFFNER-MARTIN
Livia JAMPY

Membres suppléants

Gao FRICAUD
Lucie DEMANGE *
Raoul COSSE
Gabriel SOUSSI

- « Vote UNEF et assos : Face et Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou.te.s ! » :

Romain GOURDIN-SABOYE

Alétheïa BRUEL

- « Solidaires Étudiant-e-s Syndicat de luttés : Repas, Logements et Salaire étudiant ! » :

Lilia FRITES

Hélio CANDELIER

- « CROUS'Ensemble, les assos étudiantes » :

Nassrine HAMLAOUI

Noah DIALLO SILVERT

Au titre du (c) de l'article R. 822-10 du code de l'éducation, en qualité de représentants élus des personnels :

Membres titulaires

Membres suppléants

- CGT :

Stéphanie SUCH

Michel SUCH

- SGEN CFDT :

Jacques CARCELLER

Yann TODOROVITCH

- UNSA :

Franck BERGER

Pascal CAUSEUR

Au titre du (d) de l'article R. 822-10 du code de l'éducation, en qualité de représentants des établissements d'enseignement supérieur :

Membres titulaires

Membres suppléants

Philippe AUGÉ

Président de l'Université de Montpellier

Benoît ROIG

Président de Nîmes Université

Anne FRAÏSSE

*Présidente de l'Université de Montpellier
Paul-Valéry*

Yvan AUGUET

*Président de l'Université de Perpignan
Via Domitia*

Au titre du (e) de l'article R. 822-10 du code de l'éducation, en qualité de représentant de la région :

Membres titulaires

Membres suppléants

Christian ASSAF

Conseiller régional

Hussein BOURGI

Conseiller régional

Au titre du (f) de l'article R. 822-10 du code de l'éducation, en qualité de représentant des communes et des établissements publics de coopération intercommunale :

Membres titulaires

Membres suppléants

Daniel-Jean VALADE

*Vice-président de Nîmes Métropole, délégué à
l'enseignement supérieur*

Frédéric ESCOJIDO

*Conseiller communautaire de Nîmes Métropole,
adjoint au maire de Nîmes*

Florence BRAU

*Vice-présidente déléguée de Montpellier
Méditerranée Métropole, maire de Prades-le-Lez*

Claudine VASSAS-MEJRI

*Vice-présidente déléguée de Montpellier
méditerranée Métropole, maire de Castries*

Laurence AUSINA
Vice-présidente de Perpignan Méditerranée
Métropole, maire de Bompas

Jean-François MAILLOLS
Conseiller communautaire de Perpignan
Méditerranée Métropole, conseiller municipal de
Perpignan

Alain BIOLA
Vice-président délégué de Béziers Méditerranée,
maire de Bassan

Laetitia LAFARE
Conseillère communautaire de Béziers
Méditerranée, conseillère municipale de Béziers

Au titre du (g) de l'article R. 822-10 du code de l'éducation, personnalités désignées en raison de leur compétence :

Membres titulaires

Thierry VERDIER
Directeur de l'École Nationale Supérieure
d'Architecture de Montpellier

Valérie VAUTHIER-DESMARETZ
Proviseure de la cité scolaire
Georges Clémenceau

Dont deux des personnalités choisies sur une liste présentée par les représentants des étudiants élus :

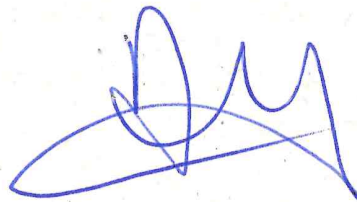
Régis GODART
Président de la Banque Alimentaire de l'Hérault

Françoise BOUTET-WAISS
Conseillère municipale de la mairie de Montpellier

ARTICLE 2 : La directrice générale du CROUS de Montpellier-Occitanie et le secrétaire général de la région académique Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le **29 OCT. 2025**

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation,



Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME

Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois suivant sa publication.